

**CAP des Agents de service technique,  
OP et maîtres ouvriers du 9 novembre 2004**

**Déclaration des élus CFDT**

La CAP se réunit aujourd'hui pour donner un avis entre autres sur les promotions de 12 AST2 en AST1 (contre 15 l'an dernier soit - 3), de 7 MO en MOP (contre 5 l'an dernier) et rien pour les OP, rien pour les OPP.

Au regard du nombre de proposables et de proposés, au regard des enjeux financiers (passage de l'échelle 2 à l'échelle 3 pour les AST, de l'échelle 3 à l'échelle 4 pour les ouvriers, de l'échelle 5 à l'espace indiciaire spécifique pour les maîtres ouvriers soit de l'ordre de 5 à 6 points d'indice), au regard des attentes des personnels en terme de salaires, ces efforts sont notoirement insuffisants. Dans le même temps, il est annoncé la création de plus de 160 emplois d'ingénieurs divisionnaires et de 40 chefs d'arrondissement. Tant mieux pour les ingénieurs mais, vous en conviendrez, la filière des personnels de service souffre, elle, d'un déficit de reconnaissance et de valorisation de ses carrières.

De réelles perspectives de carrière aux AST doivent être offertes dans les corps d'ouvriers professionnels et de maîtres ouvriers.

Nous sommes déjà intervenus à maintes reprises pour attirer l'attention de l'Administration sur les conditions d'établissement des propositions des services. Pour la plupart, ces propositions ne tiennent pas compte de la réalité des corps et des critères de promotion. Ils se soucient bien trop peu du critère de l'âge. C'est quand même un comble au vu des blocages constatés. L'amélioration des flux de promotion demande une plus grande vigilance sur le critère de l'âge. Nous demandons que des consignes soient données aux services dans ce sens.

Nous rappelons également notre demande de reclassement des personnels de la filière positionnés sur des fonctions d'ouvriers, d'adjoints administratifs ou de dessinateurs dans les corps respectifs.

Nous devons nous engager dans une véritable réforme statutaire qui permette un déroulement de carrière, sans barrage, de l'indice majoré 287 à l'indice majoré 425 et débouchant dans un deuxième niveau de grade culminant à l'indice majoré 490.

Nous revendiquons également la revalorisation des primes pour chaque grade à hauteur de 3 mois de salaire moyen avec, dans un premier temps, l'alignement sur les C administratifs.

**Nos questions :**

Le projet de loi de finances 2005 prévoit des suppressions d'effectifs dans tous les corps de la filière. Quel impact de ces suppressions sur les conditions de déroulement de carrière ?

Ou en sommes nous des projets de fusion des corps de la filière PSMO entre centrale et SD ? Cette fusion concernera t-elle l'ensemble des corps ( AST , OP ? MO ? ) ?

Des enquêtes ont montré la nécessité de reclasser de nombreux AST en OP, ou en est la DPSM sur cet aspect reclassement ?

En novembre 2003, la CAP a détaché dans le corps des agents administratifs 34 AST sur une liste de 84 possibles. Quelle suite à cette première vague ?

A quand un contrat de fin de carrière pour les corps de la filière PSMO ? A quand des promotions de retraitables dans le grade supérieur ?

Serait-il possible de disposer, pour nous permettre un travail utile de pré-CAP, de l'état de promouvables et des proposés avant celle ci afin de poser les questions utiles ?

**Approbation du procès verbal de la dernière CAP**

Le procès verbal de la CAP de 2003 est approuvé

**Secrétaire Adjoint**

C'est au tour de la CGT d'être secrétaire-adjoint.

### **Promotion des agents de service technique de 2<sup>ème</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe**

Peuvent être promus au grade d'agent de service technique de 1<sup>ère</sup> classe, les agents de service technique de 2<sup>ème</sup> classe comptant 6 ans de services effectifs dans le grade.

Les critères de l'administration sont le classement des services, l'échelon détenu, l'ancienneté dans le grade et enfin l'âge. Nous sommes intervenus pour indiquer que le critère de l'âge devrait être prépondérant compte tenu des difficultés permanentes de promotion.

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Nbre de promouvables</b>	80	<b>88</b>	<b>51</b>
<b>Nbre de proposés</b>	34	<b>41</b>	<b>23</b>
<b>Nbre de promus</b>	15	<b>15</b>	<b>12</b>

#### **Sont retenus pour une promotion à AST de 1<sup>ère</sup> Classe:**

Thierry BORD.....DDE 86	Michèle BOULINGUIEZ..... DDE 59
Pascal DESPRES .....SN 59	Marie José GIOT ..... DDE 76
Chrystelle DESSAINT .....DDE 22	Jocelyne FOULON ..... DDE 59
Nathalie EULOGÉ .....DDE 76	Sébastien COUDREAU .. EA Paris Belleville
Rose Marie HOAREAU .....DDE 974	Melchior PANOSSIAN .... EA paris Belleville
Martine MIEGE .....DDE 77	
Ghislaine REVY.....CIFP 31	

### **Promotion d'ouvrier professionnel (OP) à ouvrier professionnel principal (OPP)**

Pas de promotion cette année.

Le nombre de promotions les années précédentes était de :

7 en 2001, 5 en 2000, huit en 1999, zéro en 1998 et 3 en 1997.

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Nbre de promouvables</b>	75	<b>75</b>	
<b>Nbre de proposés</b>	38	<b>40</b>	
<b>Nbre de promus</b>	4	<b>3 + (2)</b>	<b>0</b>

### **Promotion de maître ouvrier (MO) à maître ouvrier principal (MOP)**

Peuvent être promus les maîtres ouvriers ayant atteint au moins le 6<sup>ième</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 11 ans de services effectifs dans un corps d'ouvriers professionnels ou de maîtres ouvriers dont au moins 3 ans en qualité de maître ouvrier.

Le nombre de promotions les années précédentes était de :

7 (+2 Parc environnement) 2001, 5 en 2000, zéro en 1999, 3 en 1998 et zéro en 1997.

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Nbre de promouvables</b>	60	<b>55</b>	<b>47</b>
<b>Nbre de proposés</b>	36	<b>26</b>	<b>29</b>
<b>Nbre de promus</b>	3 + 2 LCPC	<b>5</b>	<b>7</b>

Les critères annoncés par la DPSM et retenus par la CAP sont le classement des services, l'échelon, l'ancienneté puis enfin l'âge. Notre élu a insisté pour que l'âge soit le critère prépondérant compte tenu des possibilités très réduites de promotion afin de ne pas obscurcir plus l'avenir.

#### **Sont retenus :**

Jean Claude ARTAUD ... DDE 79	Modeste SALIGNAT..... PN Guadeloupe
René CRIVIER ..... DDE 62	<b>Sont inscrits au PV pour 2005</b>
Didier GILLET..... DDE 88	Alex SEGOR..... ENPC
Georges KNOCKAERT .. E A 59	Alain PAQUOTTE..... DDE 54
Thierry PANIGONI..... CETU 69	
Christian DENIS ..... DDE 94	

### **Promotion de maître ouvrier (MO)**

Pas de poste de promotion en 2004.

	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Nbre de promouvables</b>	<b>129</b>	
<b>Nbre de proposés</b>	<b>54</b>	
<b>Nbre de promus</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

### **Réclamations sur notation**

La CAP a examinée une réclamation au titre de l'année 2003, la CAP décide de ne pas donner suite à la réclamation faite par l'agent.

### **Reclassement professionnel**

Deux demandes sont examinées à la CAP qui donne un avis favorable.

<b>Nom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>grade d'accueil</b>	<b>Service</b>
Gérard GAYET .....	AES .....	OPP .....	DDE 61
Gérard PFEIFFER .....	AES .....	OPP .....	DDE 06
J.M. BLERON .....	AES .....	MO .....	DDE 36

### **Détachement entrant**

Ont reçu un avis favorable :

<b>Nom</b>	<b>Sce d'origine</b>	<b>Sce demandé</b>
Murielle LION .....	Sous préfecture Meaux	DDE Nord
Arthur CHRETIEN .....	Conseil Général Guyane	DDE Seine Saint Denis
André PAUSE .....	Assistance Publique	DDE Réunion
Joseph GILLES .....	Ville de Châtillon	DDE Pyrénées Orientales

### **intégration**

Ont reçu un avis favorable :

<b>Nom</b>	<b>Sce d'origine</b>	<b>Sce demandé</b>
Muriel MENESSIER .....	Centre hospitalier	DDE 06
Anny ROME .....	Ministère Culture	LCPC Nantes

### **Titularisation**

Un dossier est examiné par la CAP qui décide d'une prolongation de stage d'un an avec changement d'affectation pour l'agent.

### **Mutation**

Deux dossiers vu en CAP avec des avis défavorables par les services d'accueil.

### **Divers**

La DPSM est en retard sur le dossier d'évaluation de la notation. Elle propose aux élus une prochaine CAP sur le sujet en février 2005.

La DPSM envisage une fusion des corps des services déconcentrés et d' Administration Centrale dès 2005.

La DPSM annonce intégration au sein du ministère de l'Equipement de 40 AST de la MER.

Les organisations syndicales ont demandés la création de 10 postes de Maîtres ouvriers pour l'année 2005.

**Pour tout renseignement complémentaire  
contactez votre élu CFDT**

Michel DOLCEMASCOLO (DDE 57)      Tél. 03.87.34.34.25